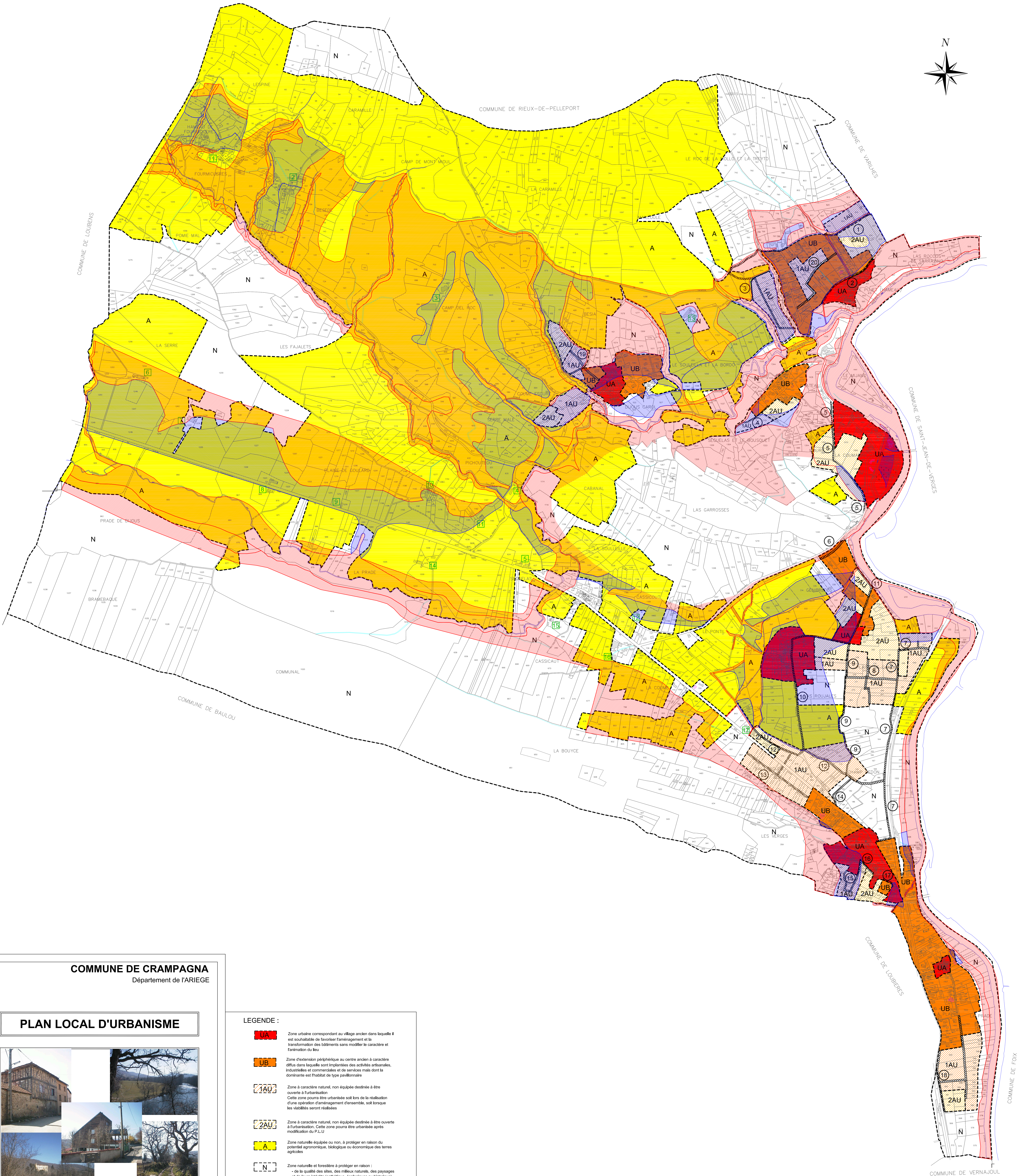




COMMUNE DE CRAMPAGNA
Département de l'ARIEGE

PLAN LOCAL D'URBANISME



REGLEMENT GRAPHIQUE

N°d'affaire : 19U311030221			Echelle 1/5000
Indice	Date	Observation	SAUNIER & ASSOCIES SAUNIER & ASSOCIES 10 rue de la Poste 63100 SAINT-ETIENNE-LES-BAINS 04 71 44 44 77 - 04 71 44 44 78
0	Avril 2024	Elaboration du document	
09.09.2025	Modification suite à la réunion du 20.08.25		
02.02.2026	Modification suite au RA du 30.01.26		
15.02.2026	Modification suite au RA du 02.03.26		
11.02.2026	Modification Zonage "1 AU"		
Responsable d'affaire : SVI		Dessiné par : CCA	Vérifié par : SVI

LEGENDE :

- UA** Zone urbaine correspondant au village ancien dans laquelle il est souhaitable de favoriser l'aménagement et la transformation des bâtiments sans modifier le caractère et l'animation du lieu.
- UB** Zone d'extension périphérique au centre ancien à caractère diffus dans laquelle sont implantées des activités artisanales, industrielles et commerciales et de services mais dont la dominante est l'habitat de type pavillonnaire.
- 1AU** Zone à caractère naturel, non équipée destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone pourra être urbanisée soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit lorsque les vocations seront réalisées.
- 2AU** Zone à caractère naturel, non équipée destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone pourra être urbanisée après modification du P.L.U.
- A** Zone naturelle équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- N** Zone naturelle et forestière à protéger en raison :
 - de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leurs intérêts (esthétique, écologique ou historique)
 - de l'existence d'une exploitation forestière
 - de leur caractère d'espaces naturels
- Emplacement réservé
- 1** Fermes

- Plan de Prévention des Risques**
- Zones à risque fort
 - Zones à risque faible
 - Zones non directement exposées aux risques